## VOTRE PORTE D'ENTRÉE AU **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

La ministre des Transports à la journée En ville sans ma voiture - Une nouvelle politique sur le vélo et des investissements de 13,4 M\$ pour la Route verte

MONTRÉAL, le 22 sept. /CNW Telbec/ - La ministre des Transports du Québec et ministre responsable de la Mauricie, Mme Julie Boulet, a profité de son passage sur le site de la journée En ville sans ma voiture pour rendre publique la nouvelle édition de la Politique sur le vélo et annoncer des investissements de 13,4 M\$ pour la Route verte.

La nouvelle politique intitulée Du loisir à l'utilitaire : le vélo, un moyen de transport à part entière marque un tournant et vient appuyer davantage l'utilisation de la bicyclette comme mode de transport au quotidien et en milieu urbain.

«Dans un contexte où le gouvernement du Québec souhaite favoriser les déplacements actifs, les saines habitudes de vie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement économique, touristique et durable des régions, ce virage m'apparaît tout à fait logique et cohérent avec les orientations de la Politique québécoise du transport collectif», a souligné Mme Boulet. «Il ouvre des avenues de collaboration très prometteuses avec nos partenaires des municipalités, responsables au premier chef du transport et de la circulation en milieu urbain», a poursuivi la ministre.

Mettant à profit plus d'une décennie d'application de la Politique sur le vélo, la nouvelle version propose, pour chacun des objectifs visés, des cibles mesurables qui permettront au ministère des Transports de canaliser ses efforts ainsi que ceux de ses partenaires vers des résultats bien précis dont l'horizon est 2020. Ainsi, l'objectif d'encourager l'utilisation de la bicyclette comme mode de transport vise très concrètement à ce que, d'ici 2020, la part modale du vélo se soit accrue de 50 %. L'objectif de promouvoir la sécurité routière auprès des cyclistes et des autres usagers de la route devrait, quant à lui, se traduire par une réduction de 30 % du nombre total de cyclistes victimes d'un accident impliquant un véhicule automobile. Enfin, l'objectif d'améliorer le système de transport pour les cyclistes devrait permettre d'augmenter de 30 % le nombre total de kilomètres de voies cyclables, qui passerait ainsi de 6 789 en 2005 à 8 826 en 2020.

Depuis l'adoption de la Politique sur le vélo, soit au cours des 12 dernières années, le Ministère a investi près de 80 M\$ dans le réseau cyclable, qui ont notamment permis de construire plus de 1 500 kilomètres d'accotements asphaltés spécifiquement pour la circulation à vélo, mais également de réaliser de multiples interventions sur des ponts pour y intégrer des aménagements cyclables.

«En outre, a rappelé la ministre, la réalisation de projets de voies cyclables et piétonnières en milieu urbain peut dorénavant compter sur l'apport de 8 M\$ annuellement conformément au Programme d'aide gouvernementale

aux modes de transport alternatifs à l'automobile, lancé dans le cadre de la Politique québécoise du transport collectif.»

La Route verte

Mme Boulet a également annoncé la reconduction jusqu'en mars 2013 du Programme d'aide financière au développement de la Route verte, adopté en 1999, pour soutenir les municipalités dans la construction de cet itinéraire cyclable national.

Avec un budget de 13,4 M\$ sur cinq ans, dont 2 M\$ dès cette année, ce programme permettra de parachever les tronçons de la Route verte inaugurée en 2007.

Les nouveaux tronçons représentent un peu plus de 900 kilomètres et sont déjà réalisés à environ 55 %. «Ces segments nous permettront d'atteindre les objectifs initiaux de la Route verte, soit de relier entre elles les régions du Québec, de desservir le maximum de population et de donner accès à des attraits touristiques d'importance», a précisé la ministre.

Le Programme d'aide financière au développement de la Route verte apportera également un soutien financier aux municipalités pour des travaux d'amélioration et de réfection du réseau national, de même que pour la construction de réseaux cyclables régionaux se greffant à la Route verte et permettant aux utilisateurs de sillonner davantage les régions.

«Tous ces investissements sont de nature à consolider le développement de la Route verte et à maintenir un niveau de qualité qui soit à la hauteur de la réputation acquise par ce vaste réseau cyclable, notamment par la National Geographic Society, qui a reconnu la Route verte comme étant la destination cyclotouristique numéro un au monde», a conclu Mme Boulet.

p. j. Secteurs constituant un ajout à la Route verte

<< ANNEXE

Les secteurs qui bénéficieront du Programme d'aide au développement de la Route verte sont :

- un prolongement de l'axe numéro 1 vers l'ouest pour inclure le sentier PPJ dans le Pontiac;
- un prolongement de l'axe numéro 1 vers l'est, soit de Matane à Manche d'Epée en Gaspésie;
- un lien cyclable entre Salaberry-de-Valleyfield et Lévis, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent (axe numéro 3);
- un prolongement de l'axe numéro 5 de Québec à Sainte-Anne-de-Beaupré pour inclure la véloroute Marie-Hélène Prémont;
- un prolongement de l'axe numéro 5 sur la Côte-Nord, entre Tadoussac et Baie-Comeau;
- un lien cyclable entre Saguenay et Sainte-Rose-du-Nord, sur l'axe numéro 8, en complément du lien maritime initialement planifié.

>>

-30-

Autres communiqués diffusés par cet organisme

Envoyez ce communiqué à une adresse électronique





© Gouvernement du Québec, 2007